

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 4 septembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes TEXIER Maryse, DELBART Sandrine, PINAUD Catherine, LE BASTARD Delphine, Mrs PACAULT René, BARREAULT Fabrice, BOULOGNE Nicolas, ECALE Jean-Marie, ROBELIN Michel, RAMBAUD Didier, PROUST Mickaël, ROBIN Philippe

EXCUSES : Mesdames PASSEBON Delphine pouvoir à Sandrine DELBART, BERNARD Valérie, FERRY Sophie pouvoir à Maryse TEXIER, Mrs LEBLANC Alain pouvoir à Didier RAMBAUD, LOIZEIL Vincent pouvoir à René PACAULT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LE BASTARD Delphine
Assistée de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal, sans observation il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES COMMUNALES

ACQUISITION DE TERRAIN

EXTENSIONS DE RESEAUX SEOLIS

PERSONNEL COMMUNAL – ouverture de poste

SIEPDEP VALLEE DE LA COURANCE – rapports annuels service d'eau

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

INFORMATIONS DIVERSES

FINANCES COMMUNALES

2018-09-10-01 DE DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe avoir reçu le montant du reversement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) d'un montant de 3761€. Or au budget 2018 il n'est inscrit qu'un montant de 3000 €.

Le conseil municipal décide de procéder à un virement de crédit :

- De prélever sur le compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement - 761 €
- créditer le compte 739223 reversement (FPIC) +761 €
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2018-09-10-02 DE ACQUISITION DE TERRAIN

Les propriétés EVOLUTION (ex GENOE) sont actuellement en vente par la SAFER en 3 lots. Une partie de terrain d'environ 2400 M², jouxtant les parcelles déjà acquises chemin du Bois Jar-

drix, pourrait être intéressante pour créer un cheminement piéton d'une largeur de 5m, reliant la Maison des Associations au Chemin des Ouches. Le montant tous frais compris serait d'environ 2000 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il faut se positionner auprès de la SAFER.

Le conseil municipal après discussion et vote à main levée, (Abstention 1 /contre 0)
Émet un avis favorable à l'acquisition de cette partie de terrain et charge Monsieur le Maire d'en informer la SAFER.

2018-09-10-03 DE EXTENSIONS DE RESEAUX SEOLIS

Monsieur le Maire informe avoir reçu deux demandes d'extension de réseaux :

- l'une pour le 25 rue du Marronnier d'un montant de 705,60 € HT
- l'autre pour le lotissement Route de Frontenay Rohan Rohan d'un montant de 3211,09 € HT

Il précise que les extensions de réseaux sont amortissables l'année suivant le règlement.

Le conseil municipal

- émet un avis favorable pour ces deux extensions
- décide de les amortir sur un an
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2018-09-10-04 DE LOYER TERRAINS DE TENNIS CRESPE

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant du propriétaire des terrains de tennis de Crespe. Celui-ci sollicite une hausse du loyer de 50€ par mois à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal après discussion émet un avis favorable, pour une augmentation du loyer mensuel de 50 € à compter du 1^{er} octobre 2018, ce qui le porte à 549,11€ par mois.

Il charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2018-09-10-05 DE PERSONNEL COMMUNAL – Ouverture de poste CDD selon article 3.3-5

Monsieur le Maire rappelle que trois agents du SCPC (Syndicat de Communes Plaine de Courance) travaillent également en NAPS auprès de la commune. Lors du dernier conseil municipal 3 postes d'animation en CDD selon l'article 3.3-5 ont été créés à compter du 1^{er} septembre 2018 pour l'année scolaire 2018-2019, afin d'assurer l'encadrement des enfants en NAPS.

Il rappelle également qu'il était convenu que les contrats communaux pour ces agents seraient rédigés sur la base des indices détenus auprès du SCPC. Or un agent a bénéficié d'un avancement de grade au sein du Syndicat.

Il convient de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 2.33/35^{ème} au 1^{er} octobre 2018.

Un poste d'adjoint d'animation sera fermé au 1^{er} octobre 2018

Le conseil municipal ayant entendu les explications ci-dessus décide, à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- De créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 2,33/35^{ème} et de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 2.33/35^{ème}
- D'attribuer le régime indemnitaire correspondant
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités d'usage et de signer les contrats.
- De valider le nouveau tableau des effectifs
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

2018-09-10-06 DE SIEPDEP VALLEE DE LA COURANCE – rapports annuels 2017 service d'eau

Service production

Le rapport annuel a été adressé aux élus.

Pour rappel les ressources en eaux de 1.196.263M3 proviennent : de 5 forages appartenant au Syndicat, d'une importation par les syndicats des Eaux du Vivier et du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime. 18967 habitants sont desservis en eau reconnue de très bonne qualité. La SAUR est chargée de l'exploitation en affermage. Le rendement du réseau était de 98,2% en 2017.

Le conseil municipal valide le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, partie production, du SIEPDEP.

DEBATS SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR **FINANCES COMMUNALES**

Monsieur PACAULT informe que dans le cadre de la construction de l'Espace socio-culturel, et à la demande de Madame la Trésorière municipale, il a pris un certificat administratif portant sur la modification de l'attributaire du lot 2 Gros-œuvre. En effet, l'entreprise LEGRAND retenue initialement à l'appel d'offres, mais en redressement judiciaire, a été remplacée par le suivant, l'entreprise BREUIL et Cie, pour un montant de 369 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise LEGRAND continue son activité.

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur PROUST remarque que dans le projet, le bâtiment situé sur ce terrain possède deux sorties chemin des Ouches. Celle qui est actuellement à l'angle de la rue devrait être fermée puisque sortant ensuite sur le chemin piéton. Or elle est plus accessible que la seconde.

Madame TEXIER indique que ce terrain est actuellement en zone A (agricole) mais qu'il pourrait être changé avec le futur PLU et rattaché à la zone U. Une déclaration préalable pour détachement sera nécessaire.

Monsieur le Maire indique que c'est une opportunité pour la commune, un chemin existe déjà et il avait été empierré. Il pourrait pour certaines occasions être ouvert aux véhicules. Madame LE BASTARD précise qu'il serait préférable que ce chemin reste piétonnier pour ne pas créer de circulation sur un chemin dont ce n'est pas la destination. Un chemin blanc serait plus agréable qu'un chemin empierré. L'ouverture aux véhicules doit rester exceptionnelle.

Suite à la demande de Monsieur BOULOGNE concernant le coût de l'acquisition, Monsieur le Maire répond que la parcelle proprement dite serait de 252,18 € HT, les frais de notaire de 430€ HT, de gestion SAFER de 840 € TTC et de bornage d'environ 430 € HT.

Monsieur ROBELIN remarque qu'il est beau d'acheter des terrains mais qu'il faut savoir ce qu'on veut faire dessus. Il avait été dit concernant les précédents achats qu'un parking et une aire de jeux pourraient y être réalisés.

Monsieur le Maire rappelle que gérer c'est prévoir. En effet, les collectivités ont parfois des difficultés à mettre en place des projets par manque de foncier. Il faut regarder à long terme.

Monsieur RAMBAUD précise que le budget n'est pas élastique, que 2 projets sont actuellement en cours et qu'il faut les terminer.

Au moment du vote Monsieur PROUST s'abstient.

LOYER TERRAINS DE TENNIS CRESPE

Madame TEXIER s'interroge sur le montant de cette hausse qui représente plus de 10%. Madame LE BASTARD indique que les terrains ne sont pas en très bon état. Monsieur RAMBAUD répond qu'il faut demander au propriétaire une remise en état, qui est estimée à 5000€.

Monsieur PROUST demande si le montant du loyer est compatible avec ce qui se pratique ailleurs.

Madame LE BASTARD demande si le bâtiment appartenant à GENOE situé Chemin des Ouches qui est actuellement en vente, ne pourrait pas faire partie de l'acquisition et être utilisé pour les courts de tennis.

SIEPDEP VALLEE DE LA COURANCE – rapports annuels 2017 service d'eau

Messieurs RAMBAUD et BARREAULT précisent que la SAUR n'a pas réalisé les objectifs de son contrat, le rendement auquel elle était tenue n'a pas été atteint. De ce fait elle se verra appliquer des pénalités.

Monsieur le Maire indique que cela provient de la reprise des réseaux de la commune de VAL-LANS qui n'avaient un rendement que de 45% au lieu de 75% exigés.

Lors de sa reprise la commune de SAINT SYMPHORIEN avait un rendement de 92%.

Le rapport annuel a été adressé aux élus.

Cependant Monsieur le Maire indique qu'une erreur portant principalement sur le rendement du réseau qui est supérieur à 81% au lieu de 80.3% mentionné dans ce rapport ne permet pas la validation et sera reporté lors d'un prochain conseil municipal.

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Projet d'Eoliennes

Monsieur le Maire indique avoir eu un contact avec une entreprise pour un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

Plusieurs propriétaires ont été sollicités, il faut compter environ 3000 M² pour poser une éolienne. Le secteur situé au Nord de la commune (à l'ouest de la ligne de chemin de fer) pourrait être compatible.

Monsieur ROBIN interroge sur la compétence de la CAN dans ce domaine dans le cadre du développement économique et durable.

Madame LE BASTARD demande si la commune a un droit de véto sur le projet. Madame TEXIER précise que le PLU peut restreindre.

Monsieur PACAULT précise que les éoliennes sont reliées entre elles et seule la dernière serait raccordée à l'électricité au niveau de SAINT FLORENT.

Suite à la question de Monsieur PROUST sur les recettes que percevrait la commune dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire indique qu'en effet les taxes reviendraient dans le budget communal.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour une présentation lors de sa prochaine réunion.

Circulation dans le bourg

Monsieur BOULOGNE indique que le long du cimetière les trottoirs se sont affaissés et fissurés.

Les poteaux qui étaient au monument aux morts ont été enlevés et les automobilistes coupent sur le trottoir.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement sont terminés. Il reste la signalisation à installer.

Il propose que toute l'agglomération soit en priorité à droite avec une information à chaque entrée (soit 10), qu'une partie soit en circulation à 30 km/heure et le reste à 50 km/heure.

Monsieur RAMBAUD propose dans un premier temps de mettre en priorité à droite l'agglomération, laisser la partie limitée à 30 km/h actuelle et le plateau surélevé à 20km/h. au vu du comportement des usagers des modifications pourront être étudiées. Il précise qu'il a eu Monsieur HERISSE du conseil départemental des routes qui n'est pas favorable à une mise à

30km/h dans toute l'agglomération. Madame LE BASTARD dit que traverser tout le bourg à 30 km/h ne serait pas facile.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur RAMBAUD.

Monsieur ECALE dit qu'il faudrait installer des panneaux pour indiquer les parkings. Les jours de match de foot ou de hand, les voitures sont stationnées sur les trottoirs et seulement quelques voitures empruntent les parkings qui restent vides. De ce fait les piétons marchent sur la route alors qu'il y a des trottoirs de 2m de largeur.

Madame LE BASTARD propose d'installer des panneaux interdiction de stationner sur une certaine distance et peindre les bordures en jaune, ce qui permettrait de verbaliser en cas d'infraction. Monsieur Rambaud rappelle que le code de la Route interdit de fait le stationnement sur le trottoir.

Dans tous les cas, un arrêté de circulation devra être pris pour acter les nouvelles conditions de circulation.

Monsieur RAMBAUD propose que les présidents des associations qui utilisent le complexe sportif rappellent aux visiteurs que les parkings sont à disposition et qu'il ne faut pas se stationner sur les trottoirs.

Monsieur ROBELIN alerte quant au désherbage dans les rues et les chemins piétonniers où les herbes et ronces deviennent envahissantes.

Monsieur RAMBAUD rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, qu'il faut désormais tolérer d'avoir des herbes.

Un point sera fait dans le prochain ST SYMP INFOS

INFORMATIONS DIVERSES

Espace socio-culturel

Madame DELBART fait état de la couleur rose de la future salle et demande si elle restera. Madame TEXIER répond que des plaques en bois verticales seront posées ce qui estompera la couleur.

Madame LE BASTARD s'interroge sur l'autorisation d'une telle couleur et ajoute qu'il y a deux poids deux mesures entre les bâtiments privés et publics. Madame TEXIER indique, qu'en effet, les bâtiments publics ne sont pas traités comme des bâtiments privés et que c'est justement une façon de les distinguer.

14 juillet

Madame PINAUD voudrait revenir sur la journée du 14 juillet et notamment sur l'organisation.

Elle indique que pour la distribution des plateaux repas tous les élus étaient présents. Par contre pour le rangement et le nettoyage elle s'est retrouvée seule. Elle a fini à 3 heures du matin. Elle a sollicité de l'aide parmi les personnes élues, présentes à cette manifestation et qui sont présentes autour de cette table, qui se sont moquées d'elle.

Elle pense qu'il faut revoir qui fait quoi, le 14 juillet est-il une fête communale ?

Le repas est organisé par la commune et chaque année tous les élus sont présents pour servir les plateaux mais très peu à aider au rangement et nettoyage. Elle était la seule du conseil municipal.

Elle précise que l'année prochaine il ne faudra pas compter sur elle, elle ne sera pas là.

Monsieur BOULOGNE précise qu'il a fait beaucoup pour la préparation en amont et ne pouvait pas faire plus.

Madame PINAUD dit qu'elle a œuvré tout l'après-midi et qu'elle était encore présente le soir. Elle précise que c'est son second mandat. Lors du premier mandat, elle n'a jamais vu ça, on sentait que le 14 juillet était communal.

Monsieur ECALE ajoute qu'il a l'impression que le repas servi, on laisse le comité des fêtes faire le reste.

Monsieur le Maire remercie Madame PINAUD pour son intervention.

Journées du patrimoine les 15 et 16 septembre

Un courrier a été adressé aux membres du conseil municipal et sur 17 élus, quatre se sont positionnés pour les permanences.

Monsieur le Maire rappelle que lors de ces journées, on reçoit des personnes qui viennent de très loin. Les permanences sont de deux heures il est possible d'en prendre une.

Il indique que malgré sa santé, il s'obligera à être présent lors de ces deux journées.

Monsieur ROBELIN bien que n'ayant pas répondu au courrier, précise qu'il n'est pas disponible pour assurer une permanence mais qu'il s'est réservé pour les trois jours durant pour ST SYMP EN FETE.

Monsieur BARREAULT rappelle que le 11 septembre une réunion de la vie associative se tiendra en mairie.

Il demande si un agent sera présent le samedi et le dimanche pour le nettoyage.

AXA assurance santé communale

Madame PINAUD indique que AXA a présenté son offre de complémentaire santé communale.

Il demande l'accord du conseil municipal pour présenter son offre à la population et une salle pour tenir une réunion d'information.

L'offre est de 30% de réduction en faveur des retraités et des employés communaux et 10% de réduction pour les actifs.

Madame LE BASTARD après avoir pris connaissance des termes du courrier précise que la commune doit signer une convention et délibérer. C'est très engageant pour la commune qui doit signer une convention d'exclusivité avec AXA pendant 12 mois et il ne lui semble pas opportun de s'engager ainsi en tant qu'indicateur d'assurance. Il pourrait en outre y avoir des contestations des habitants de la commune suite à cette forme de démarchage.

Monsieur ROBIN et Madame TEXIER interrogent sur cette réduction, que signifie 30% de réduction ? De quoi ? On ne connaît pas le tarif.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu un appel d'offres ?

Monsieur ECALE précise que de grosses communes (moins de 10 000 habitants) ont signé alors il faut aller de l'avant, il n'y a pas de sélection du risque, pas de questionnaire médical d'entrée.

Monsieur RAMBAUD attire l'attention sur le fait que donner l'exclusivité à AXA empêcherait d'autres assurances de proposer des contrats peut-être encore plus intéressants.

Des élus se demandent aussi si c'est bien légitime que la commune soit le relais d'un assureur.

Après échanges, le conseil municipal décide de leur dire qu'on est d'accord pour leur prêter une salle mais que la commune ne s'engage pas, et ne veut pas réserver l'exclusivité à AXA.

Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.